



Rue Beauchamp 2
7780 Comines
www.lysco.be
info@lysco.be

Administratif

056/48.12.62

Social

056/48.12.60

056/48.12.61

Comptabilité

056/48.12.63

Technique

056/48.12.64

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi

8h30 à 12h

13h à 16h30

Vérification de votre compteur d'eau.

Une fuite d'eau n'est pas toujours visible au sein de votre habitation. Par ex. : une canalisation défectueuse, un écoulement d'eau important au niveau de la soupape de sécurité de votre boiler... Dans ce genre de situation la facture de régularisation en fin d'année peut de ce fait être très élevée.

Afin d'éviter ce genre de désagrément, nous vous invitons à relever au minimum une fois par mois votre index de compteur d'eau. Pour détecter une fuite éventuelle, assurez-vous que plus personne n'ouvre un robinet ou ne tire une chasse d'eau. Veillez également à ce que toutes les machines qui consomment de l'eau soient éteintes. Plus rien ne devrait alors bouger sur le compteur !

Les m³ sont en blanc sur fond noir ou en noir sur fond blanc.

Les litres sont en blanc sur fond rouge ou rouge sur fond blanc.



La molette des décilitres défile : je consomme de l'eau.

Cette année encore, plusieurs locataires ont malheureusement été victimes de ce genre de désagrément et ont reçu une facture d'eau très élevée. Nous vous rappelons que la scrl LySCO n'intervient pas dans le règlement de vos factures.

Lorsque vous repérez une fuite dans votre logement, nous vous invitons à prendre contact avec notre service technique le plus rapidement possible.

D'autre part, il est judicieux de relever également vos compteurs de gaz et d'électricité et ceci afin de repérer une éventuelle consommation anormale d'énergie.



Relevé des compteurs :

GAZ

EAU

ÉLECTRICITÉ

Le calendrier qui vous a été remis par la scrl LySCO ce jour vous permet de retranscrire chaque mois vos index dans les cases prévues à cet effet.

Adaptation de votre nouveau loyer.

Vous avez reçu votre nouveau calcul de loyer en même temps que ce LYSC'infO. Il est important d'adapter votre nouveau loyer lors de vos prochains paiements. Veuillez également à mentionner, lors de votre paiement, la communication structurée reprise au bas de votre feuille de calcul du loyer. Nous vous rappelons par la même occasion que votre loyer doit être payé pour le 10 du mois.

Edition d'un calendrier par la scrl Lysco.

Pour l'année 2016, la scrl Lysco a eu pour projet d'éditer son propre calendrier et de le remettre à l'ensemble des locataires. Ce calendrier se veut d'être informatif et utile. En effet vous trouverez chaque mois un petit encart d'information concernant la gestion d'un logement ainsi qu'un espace réservé aux relevés de vos compteurs.

Le froid s'installe.

L'hiver approche et la température au sein du domicile commence à descendre... En ce qui concerne le chauffage, nous rappelons à l'ensemble des locataires qu'il est **strictement interdit** d'utiliser des feux à pétrole (à mèche ou électronique), poêles à gaz sans évacuation (propane ou butane), dans l'habitation. L'utilisation de ce type de feu crée des dégâts au logement !



En effet un litre de pétrole brûlé équivaut à déverser un litre d'eau dans le logement. De plus, leur utilisation peut entraîner des problèmes de santé relativement importants, par ex. : asthme, allergies, maux de tête,... Les appareils présentant des dysfonctionnements ou de basse qualité émettent même trop de monoxyde et de dioxyde de carbone (CO et CO₂) !

Fermeture des bureaux durant la période de Noël et Nouvel An.

Durant les fêtes, les bureaux de la scrl Lysco seront fermés du **jeudi 24 décembre 2015 à 12H** jusqu'au **lundi 4 janvier 2016 inclus**. Nous serons à nouveau à votre disposition à partir du **mardi 5 janvier 2016**.

Durant ces jours de fermeture, un service de garde reste à votre disposition uniquement pour les interventions « **URGENTES** » ex. : **panne de chauffage, de production d'eau chaude, fuite d'eau importante, ...**

Ce service de garde sera joignable uniquement les 30 et 31 décembre 2015 au numéro suivant :



0478/63.11.49

